

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Ministère de la Communication
des Télécommunications et du Numérique



TERMES DE RÉFÉRENCES :

Assistance technique à l'élaboration de la
stratégie de renforcement de compétences

Juin 2024



I. Contexte

La stratégie nationale SN 2025 « Sénégal numérique 2025 » a été lancée en 2016 dans le but de faire croître l'économie et de créer 35 000 emplois directs à l'horizon 2025. Dans un souci de booster l'innovation et la croissance¹, le Sénégal entend promouvoir l'innovation fondée sur des outils l'IA, la science des données, le Machine Learning et la robotique) pour davantage dynamiser l'Économie numérique dans les domaines tels que l'amélioration de l'élaboration des politiques publiques et la modernisation des services publics.

Fort conscient du potentiel novateur du numérique, le Sénégal a adopté la loi sur la startup Act et a mis en place Senegal Connect Startup en charge d'accompagner le développement des startups. De plus en 2023, le Sénégal s'est doté de stratégies des données et de l'intelligence artificielle (IA)². Les industries liées aux TIC, telles que le développement d'applications mobiles et web et l'assemblage d'ordinateurs, sont considérées comme l'un des sept domaines ayant un potentiel significatif pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois. La promotion de l'inclusion sociale et économique des femmes est également considérée comme cruciale pour atteindre ces objectifs.

Le Projet d'Accélération de l'Économie Numérique au Sénégal (PAENS), soutenu par un financement de la Banque mondiale, vise à soutenir le développement et la croissance du secteur numérique du pays. Ce projet pourra avoir un impact :

a) Les Infrastructures et la connectivité : amélioration de la connectivité internet pour faciliter l'accès à l'ensemble de la population.

b) L'éducation et la formation : mise en place de programmes de renforcement des compétences numériques, de formation en technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les jeunes, les femmes, les travailleurs et les entrepreneurs.

c) L'innovation et l'entrepreneuriat : soutien aux start-ups et aux petites et moyennes entreprises (PME) du secteur numérique par le biais d'incubateurs, d'accélérateurs, de financements et d'accompagnement pour favoriser l'innovation et la création d'emplois.

d) la réglementation et le cadre juridique : révision et modernisation du cadre réglementaire et juridique pour favoriser un environnement favorable aux investissements et à l'essor des entreprises du secteur numérique.

¹ Axe 3 de la SN2025 à savoir « la création d'une industrie du numérique innovante et créatrice de valeur »

² Stratégie Nationale des Données (2023 – 2028) et Stratégie Nationale de l'Intelligence Artificielle (2023 - 2028)



e) Les services gouvernementaux en ligne : développement de services publics numériques, de plateformes en ligne pour simplifier les démarches administratives, améliorer la transparence et l'efficacité de l'administration publique.

f) L'e-gouvernement et cybersécurité : renforcement des capacités des institutions gouvernementales en matière de gouvernance électronique pour améliorer la prestation des services publics, tout en veillant à la sécurisation des systèmes d'information et des données sensibles.

g) L'inclusion numérique : promotion de l'accès aux services numériques pour tous les citoyens, y compris les populations rurales, les femmes et les personnes défavorisées, afin de réduire la fracture numérique et de favoriser une participation équitable à l'économie numérique.

h) L'évaluation et suivi : mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact du projet d'accélération de l'économie numérique, en évaluant régulièrement les progrès réalisés et en ajustant les actions en fonction des résultats.

La stratégie de renforcement des compétences viendra en appui à la stratégie SN2025 mise en place par le Gouvernement du Sénégal. En outre, elle établira un plan détaillé visant à améliorer les compétences et les connaissances des Sénégalais, avec une priorité accordée à la Casamance et au Bassin arachidier³.

³ **Les 15 départements prioritaires** : Kaolack, Nioro du Rip, Guinguineo, Malem Hoddar, Kaffrine, Kounghoul, Birkilane, Foundiougne, Medina Yoro Foulah, Kolda, Sédhiou, Bounkiling, Mbacke, Tambacounda, Vélingara et Koumpentoum.



II. Objectifs de la stratégie

2.1 Objectif général

L'Objectif général de l'étude est l'élaboration de la stratégie à adopter et à mettre en œuvre pour l'amélioration des compétences numériques de base et intermédiaires des jeunes et des femmes dans les quinze (15) départements prioritaires à savoir Kaolack, Nioro du Rip, Guinguineo, Malem Hoddar, Kaffrine, Kounghoul, Birkilane, Foundiougne, Medina Yoro Foulah, Kolda, Sédhiou, Bounkiling, Mbacke, Tambacounda, Vélingara et Koumpentoum pour la première phase de l'étude et pour toute l'étendue du territoire national dans un second temps. Le but est de renforcer l'adoption d'Internet à des fins productives, y compris pour l'utilisation des services numériques tels les services publics, les services financiers, voire les services de santé digitale. Ce volet comprendra des activités de formation et de mentorat pour les jeunes et les femmes afin de les former aux compétences de l'économie numérique axées sur le marché. Il peut s'agir d'opportunités d'emploi disponibles par le biais de l'externalisation en ligne - y compris une variété d'opportunités de compétences faibles à moyennes telles que les tests de logiciels, la saisie de données et la transcription ; et des compétences numériques plus avancées qui sont très demandées dans les secteurs tels que le développement de logiciels/applications mobiles, la gestion de bases de données, et le développement web.

L'approche retenue pour les activités d'amélioration des compétences s'appuie sur un modèle d'ambassadeurs numériques (AN). Les AN pourront être sélectionnés parmi les jeunes diplômés des universités des mêmes zones, telles que (i) l'Université Sine-Saloum El Hadji Ibrahima Niasse (USSEIN); (ii) l'Université Alioune Diop de Bambey (UABD); (iii) ou l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UDZ) iv) des ENO de l'UN CHK situés dans ces zones puis formés par des professeurs/enseignants/formateurs de structures locales compétentes (universités, écoles, instituts publics de préférence) et ensuite déployés dans les communautés cibles pour soutenir directement les bénéficiaires afin de les aider à développer des capacités de base en matière d'alphabétisation numérique, et leur permettre de se "connecter à Internet" en toute confiance, afin d'accéder aux services numériques. Ce sera essentiellement de la formation-action réalisée sur le terrain, au contact quotidien des populations cible.

La mission est prévue sur toute l'étendue du territoire nationale sénégalais et se déroulera en deux phases.

i) une phase prioritaire consacrée aux zones prioritaires : Kaolack, Nioro du Rip, Guinguineo, Malem Hoddar, Kaffrine, Kounghoul, Birkilane, Foundiougne, Medina Yoro Foulah, Kolda, Sédhiou, Bounkiling, Mbacke, Tambacounda, Vélingara et Koumpentoum ;

ii) une phase autres régions.



2.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, les objectifs de cette présente mission sont divisés en deux phases pour une meilleure évaluation des axes stratégiques développés :

- 1) **L'Identification des besoins en compétences** : effectuer une évaluation approfondie des besoins actuels et futurs en compétences de base et intermédiaires des populations au Sénégal, par le biais d'une enquête terrain par zone. Parallèlement, il sera effectué un benchmarking national et international sur les stratégies de renforcement de compétences numériques dans au moins trois pays africains similaires dont le Rwanda sur les programmes de formation de base/ sensibilisation au numérique délivrés dans d'autres pays en Afrique. Cette activité fera l'objet d'un rapport.
- 2) **Quantification de la population cible** : proposer un modèle de quantification de la population concernée dans les départements prioritaires, sur la base des statistiques du dernier recensement de l'ANSD ⁴.
- 3) **Définition des objectifs et contenus de formation** : il s'agit, sur la base des résultats de l'enquête réalisée en 1) d'établir les objectifs et contenus des formations à dispenser pour le renforcement des compétences numériques de base et intermédiaires. Cela devra être fait à deux niveaux : AN et populations bénéficiaires.

Le profil de base des AN ainsi que leurs critères de recrutement seront définis de façon précise et détaillée après la première phase de l'étude.

- 4) **Planification des actions** : concevoir et proposer un plan d'action détaillé pour mettre en œuvre les objectifs définis en 3) en prenant en compte des actions phare comme la mise en œuvre du dispositif de formation des AN, la réalisation d'une phase pilote maîtrisable et la phase de généralisation (déploiement dans les zones prioritaires). Ce plan déterminera les étapes à suivre pour atteindre les objectifs fixés, en identifiant les formations à mettre en place, les programmes de développement professionnel à offrir, le nombre de bénéficiaires formés, le recueil par des questionnaires du taux de satisfaction des participants, les méthodes d'évaluation des compétences ainsi que la mesure de l'utilisation des services du numérique. Seront inclus des indicateurs tels que par exemple le nombre de bénéficiaires formés, le taux de satisfaction des participants, et l'augmentation de l'utilisation des services numériques.
- 5) **Sélection des méthodes d'apprentissage** : choisir les méthodes et modalités d'apprentissage les plus adaptées aux besoins de la population, en intégrant des approches variées pour une meilleure familiarité de l'outil numérique. Il serait intéressant de voir dans quelle mesure la plateforme des Espaces Sénégal Services pourrait être utilisée pour la transmission,

⁴ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.



l'information, la formation. Des modalités de réalisation des formations destinées aux ambassadeurs numériques seront proposées (en présentiel, en ligne temps réel et/ou différé, hybrides, etc.) ainsi que les éventuels outils nécessaires.

6) Modalités de sélection des structures chargées de délivrer les formations

Des modalités et critères de sélection des structures qui seront chargées de réaliser les formations des Ambassadeurs seront proposées.

7) Engagement fort des parties prenantes : impliquer activement toutes les parties prenantes pour une stratégie inclusive dans le processus de renforcement des compétences.

III. Durée de la mission et livrables

3.1 Durée de la mission

La durée de la mission est prévue pour 4 mois et portera sur l'étendue du territoire nationale sénégalais.

Il faudra distinguer 2 phases :

- i) une phase prioritaire consacrée aux zones prioritaires : Kaolack, Nioro du Rip, Guinguineo, Malem Hoddar, Kaffrine, Kounghoul, Birkilane, Foundiougne, Medina Yoro Foulah, Kolda, Sédhiou, Bounkiling, Mbacke, Tambacounda, Vélingara et Koumpentoum ;
- ii) une phase couvrant les autres régions.

3.2 Livrables

Livrables clés	Calendrier	Jalon de paiement
1. Rapport initial avec la méthodologie de l'étude	2 semaines après le de démarrage	15%
2. Rapport d'un benchmarking sur les programmes de formation de base/ sensibilisation au numérique délivrés en Afrique (Rwanda obligatoire)	2 semaines après avis de démarrage	5%
3. Rapport sur l'évaluation approfondie des besoins actuels et futurs en compétences de base et intermédiaires des populations au Sénégal (enquête terrain)	10 semaines après le démarrage	



Livrables clés	Calendrier	Jalon de paiement
4. Proposition de modèle de quantification de la population concernée dans les départements prioritaires (identification et quantification des populations à cibler pour l'amélioration des compétences de base et intermédiaires, en tenant de la priorité à accorder à certaines catégories, notamment les groupes vulnérables de la population, tels que les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées ;		30% (3 et 4)
5. Définition des objectifs et contenus de formation, y compris l'identification des lieux (locaux) pour les sessions de formation en présentiel et les différents équipements nécessaires : a. ambassadeurs numériques et populations bénéficiaires. b. profil de base des ambassadeurs ainsi que leurs critères de recrutement à définir de façon précise et détaillée.		
6. Planification des actions : concevoir et proposer un plan d'action détaillé avec une feuille de route pour la durée du PAENS (fin prévue en mai 2028) NB : Un livrable sera fourni pour les points 5 et 6 : objectifs et contenus des formations, planification des actions		
	12 semaines par le démarrage	30% (5 et 6)
7. Sélection des méthodes d'apprentissage en définissant les méthodes et modalités d'apprentissage les plus adaptées aux besoins de la population	15 semaines après le démarrage	15% (7 et 8)
8. Définition des modalités et critères appropriés pour la sélection des structures chargées de délivrer les formations		



Livrables clés	Calendrier	Jalon de paiement
9. Rapport final de l'étude stratégique contenant l'ensemble des points clés livrables intermédiaires, les propositions et recommandations ainsi qu'un résumé exécutif.	17 semaines après le démarrage	5%

Le consultant devra prévoir trois ateliers en présentiel à des moments clés de la mission :

- Au démarrage pour la présentation du rapport initial, avec la méthodologie de l'étude ;
- Après le point 6 ci-dessus pour la présentation d'un rapport intermédiaire ;
- A fin de la mission pour la présentation du rapport final ;
- Concernant les autres rapports, les modalités de présentation seront arrêtées d'un commun accord entre le consultant et le client ;
- L'organisation de ces trois ateliers sera prise en charge par le PAENS, en collaboration avec le partenaire de mise en œuvre qu'est Sénégal Connect Start-up.

IV. Qualifications du consultant

4.1 Qualifications générales

Le cabinet de consultants (les membres du consortium et leurs sous-traitants) doit posséder les compétences et l'expertise suivantes :

- a. Le cabinet doit démontrer une expérience avérée dans la réalisation de missions similaires, en particulier dans la mise en place de plans stratégiques gouvernementaux et de plans de développement de compétences, avec au moins trois (3) projets achevés au cours des cinq (5) dernières années."
- b. Une expérience de travail dans les pays en développement et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest, avec une connaissance du contexte social, culturel, politique et économique du Sénégal serait un atout. Le cabinet doit fournir au moins trois (3) références vérifiables de missions réalisées dans le même domaine dans des structures publiques ou parapubliques au cours des cinq (5) dernières années.



- c. Une expertise technique en matière d'ingénierie de formation est demandée ; elle devra être attestée par des documents diplômants irréfutables.

4.2 Qualifications spécifiques

Le cabinet devra capable de mettre à la disposition de la mission une équipe de consultants dont la composition minimale est la suivante :

- a. Un chef projet ayant les qualifications minimales suivantes : titulaire d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur (bac+5 ou équivalent) dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- b. Un responsable de l'ingénierie des formations : titulaire d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur (bac+5 ou équivalent) dans le domaine de la formation ;
- c. Un responsable des études et enquêtes : titulaire d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur (bac+5 ou équivalent) dans le domaine des statistiques, de l'économétrie, de la gestion des données ou autres domaines similaires.

V. Sélection du Consultant :

Le Cabinet sera choisi selon la méthode de de la sélection basée sur le coût et la qualité (SBQC) telle que décrite par les procédures de la Banque mondiale, suivant les critères ci-dessous.

Les soumissionnaires devront présenter une offre technique et financière :

- Proposition technique
- Proposition financière.

Les offres techniques sont notées sur 100 points selon les critères d'évaluation suivants :

- Critère 1 : Expérience du consultant pour la mission : 30 Points
- Adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposé par rapport aux termes de référence : 10 points
- Critère 3 : Qualifications et expérience du personnel clé prévu pour la mission : 60 points
 - Chef de projet : 30 points
 - Un responsable de l'ingénierie des formations : 15 points
 - Un responsable des études et enquêtes : 10 points



La note technique minimale requise est de 75 points sur 100. La méthode de sélection est celle basée sur la qualité et le coût (SBQF). Les offres financières des consultants non qualifiés (note technique inférieure à 75/100) seront retournées dans les mêmes formes aux intéressés.

Le tableau ci-dessous donne le détail des critères d'évaluation.

Rubriques	Poin ts
1. Expérience du Consultant (cabinet) pour la mission	30
1.1 Une expérience avérée dans la réalisation de missions similaires, en particulier dans la mise en place de plans stratégiques gouvernementaux et de plans de développement de compétences.	10
a) Expérience de 10 ans et plus :10 points	
b) Expérience inférieure à 10 ans et supérieure ou égale à 8 ans : 7 points	
c) Expérience inférieure à 8 ans et supérieure ou égale à 6 ans : 4 points	
d) Expérience inférieure à 6 ans et supérieure ou égale à 4 ans : 1 point	
e) Expérience inférieure à 4 ans : 0 point	
1.2 Expérience pertinente pour le projet : Expérience de travail dans les pays en développement et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest, et connaissance du contexte social, culturel, politique et économique du Sénégal	10
a) Deux (2) références et plus attestées par des documents (datant de moins de 6 ans) : 10 points	
b) Une (1) référence attestée par des documents : 5 points	
c) Pas de référence : 0 point.	10
1.3 Une expertise technique en matière d'ingénierie de formation est demandée attestée par des documents irréfutables.	
2. Adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposé par rapport aux termes de référence, y compris la description des dispositions prises pour réaliser les prestations sur la zone prioritaire en vingt-deux (22) semaines	15
2.1 Approche technique et méthodologie	10
a) Cohérence et clarté de la méthodologie proposée (le Consultant doit veiller à ce que tous les aspects de la mission soient couverts par l'approche proposée. Son approche doit permettre d'atteindre les objectifs visés).	
2.2 Plan de travail : conformité avec les TDR	5



a) Non conforme aux TDR : 0 point	
b) Conforme aux TDR : 5 points	
3. Qualifications et expérience du personnel clé prévu pour la mission	55
3.1 Chef de projet :	30
3.1.1 Titulaire d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur (bac+5 ou équivalent) dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : 5 points (tout ou rien)	
3.1.1 Qualification générale du Chef de Projet : au minimum dix (10) années d'expérience générale dans le domaine de la formation et du numérique : 10 points	
Expérience de 10 ans et plus : 10 points	
a) Expérience inférieure à 10 ans et supérieure ou égale à 8 ans : 7 points	
b) Expérience inférieure à 8 ans et supérieure ou égale à 6 ans : 4 points	
c) Expérience inférieure à 6 ans et supérieure ou égale à 4 ans : 1 point	
d) Expérience inférieure à 4 ans : 0 point	
3.1.2 Adéquation avec la mission : nombre de références dans la réalisation de missions similaires notamment dans la mise en place de plan stratégique gouvernemental d'envergure similaires au cours des cinq (05) dernières années : 15 points	
5 projets et plus : 15 pts	
Moins de 05 projets : (3 points par projet)	
3.2 Responsable des formations :	15
3.2.1 Titulaire d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur (bac+5 ou équivalent) dans le domaine de la formation : 5 points (tout ou rien)	
3.2.2 Qualification générale du responsable de l'ingénierie des formations : au minimum cinq (05) années d'expérience générale dans le domaine de l'apprentissage, des formations, de la montée en compétences : 5 points	
a) Expérience de 5 ans et plus : 5 points	
b) Expérience inférieure à 5 ans et supérieure ou égale à 4 ans : 3,5 points	
c) Expérience inférieure à 4 ans et supérieure ou égale à 3 ans : 2 points	
d) Expérience inférieure à 3 ans et supérieure ou égale à 2 ans : 01 point	
Expérience inférieure à 2 ans : 0 point	



3.2.3 Adéquation avec la mission : Nombre de références dans la réalisation de missions similaires notamment dans la mise en place de plan stratégique gouvernemental d'envergure similaires au cours des cinq (05) dernières années : 5 points		
3 projets et plus : 5 points		
Moins de 3 projets (1 point par projet)		
3.2 Responsable des études et enquêtes :		
3.2.1 Titulaire d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur (bac+5 ou équivalent) dans le domaine de la formation : 5 points (<i>tout ou rien</i>)		
3.2.2 Qualification générale du responsable des études et enquêtes : au minimum cinq (05) années d'expérience générale dans le domaine des études qualitatives et quantitatives, des sondages et des enquêtes : 5 points		
a) Expérience de 5 ans et plus : 5 points		10
b) Expérience inférieure à 5 ans et supérieure ou égale à 4 ans : 3,5 points		
c) Expérience inférieure à 4 ans et supérieure ou égale à 3 ans : 2 points		
d) Expérience inférieure à 3 ans et supérieure ou égale à 2 ans : 01 point		
Expérience inférieure à 2 ans : 0 point		
3.2.3 Adéquation avec la mission : Nombre de références dans la réalisation de missions similaires au cours des cinq (05) dernières années : 3 points		
3 projets et plus : 2 points		
Moins de 3 projets : (1 point par projet)		
TOTAL		100

Les propositions ayant franchi avec succès l'étape de sélection technique sont classées en fonction de leurs scores techniques (St) et financiers (Sf) combinés après introduction de pondérations (un poids T de 70% est accordé à la proposition technique et un poids P de 30% est attribué à la proposition financière). Aussi le score (S) de chaque proposition est calculé comme suit : $S = St \times T\% + Sf \times P\%$. La proposition ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé.